

ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS DÉTENU POUR AVOIR MANIFESTÉ

Murad Shtewi, défenseur palestinien des droits humains, est détenu depuis le 29 avril par les forces de sécurité israéliennes pour son rôle dans la manifestation qui a lieu chaque semaine dans son village. Cet homme est un prisonnier d'opinion. Le 22 mai, un tribunal a rejeté une demande pour sa libération.

Murad Shtewi est un militant ayant un rôle influent dans la manifestation hebdomadaire organisée par les habitants du village de Kufr Qadum, en Cisjordanie occupée, pour demander la réouverture de la principale voie d'accès à leur village. Cette route a été fermée par les autorités militaires israéliennes en 2002 pour empêcher les Palestiniens d'emprunter les voies réservées à l'usage des colons israéliens. Il a été arrêté chez lui vers 3 heures du matin le 29 avril et conduit au camp militaire de Huwara, près de la ville de Naplouse

Murad Shtewi a été détenu au camp militaire et n'a pas été interrogé jusqu'à ce que, au bout de trois jours, son avocat dépose une requête auprès d'un tribunal militaire pour demander sa libération. L'Agence israélienne de sécurité ne l'a soumis qu'à un bref interrogatoire avant qu'il ne soit présenté devant le tribunal militaire du camp d'Ofer, près de Ramallah, le 2 mai. Il a alors été inculpé d'organisation de manifestation sans autorisation, trouble à l'ordre public et jet des pierres lors d'une manifestation.

Le tribunal a ordonné le maintien en détention de Murad Shtewi jusqu'à la fin des poursuites engagées au titre de ces chefs d'inculpation. Une requête de son avocat contre l'ordre de maintien en détention a été présentée devant la cour d'appel militaire le 18 mai et rejetée le 22 mai. Les chefs d'inculpation retenus contre lui reposent sur les déclarations de deux hommes de Kufr Qadum, détenus par les autorités israéliennes pendant plusieurs semaines. Ces déclarations ont été obtenues lors d'un long interrogatoire, par des moyens équivalant à la contrainte.

D'après les éléments dont elle dispose, Amnesty International estime que les chefs d'inculpation pour jet de pierres et troubles à l'ordre public ne sont pas fondés. Murad Shtewi est persécuté pour avoir exprimé ses opinions, pourtant non-violentes, et pour son rôle dans les manifestations pacifiques de Kufr Qadum contre les colonies israéliennes illégales. Son arrestation et son placement en détention visent à le punir et à l'empêcher, ainsi que d'autres militants du village, d'exercer ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Murad Shtewi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de protéger les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique des habitants de Kufr Qadum ;
- priez-les instamment de prendre des mesures efficaces afin d'empêcher tout recours à une force inutile et excessive de la part des forces de sécurité israéliennes contre des manifestants pacifiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 JUILLET 2014 À :

Premier ministre
Benjamin Netanyahu
Office of the Prime Minister
3 Kaplan St.
PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91950, Israël
Courriel : b.netanyahu@pmo.gov.il
pm_eng@pmo.gov.il

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

Juge-avocat général de l'armée et général de brigade
Brigadier General Danny Efroni
6 David Elazar Street
Hakirya, Tel Aviv, Israël
Fax : +972 3 569 4526
Courriel : avimn@idf.gov.il
Formule d'appel : Dear Judge Advocate General, / Monsieur,

Copies à :
Ministre de la Défense
Moshe Ya'alon
Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakirya
Tel Aviv 61909, Israël
Fax : +972 3 691 6940
+972 3 696 2757

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS DÉTENU POUR AVOIR MANIFESTÉ

COMPLEMENT D'INFORMATION

Kufr Qadum est un village d'environ 3 500 habitants situé à l'ouest de la ville de Naplouse, en Cisjordanie occupée. Les autorités israéliennes se sont approprié la majorité des terres appartenant au village pour ériger les bâtiments et mettre en place les services destinés au bloc de colonies illégales de Kedumim. En 2002, lors de la seconde Intifada (révolte palestinienne), les autorités israéliennes ont fermé la principale route reliant le village à Naplouse. Cette voie est toujours fermée, ce qui empêche les habitants de Kufr Qadum et d'autres Palestiniens des environs d'utiliser des routes réservées aux colons israéliens. Les habitants de Kufr Qadum organisent une manifestation pacifique hebdomadaire depuis 2011 pour réclamer la réouverture de la route et exprimer leur opposition à l'occupation militaire israélienne et à l'expansion des colonies illégales.

Murad Shtewi, 39 ans, père de trois enfants, travaille dans les services du ministère de l'Éducation, à Qalqiliya. Il joue un rôle moteur dans la manifestation hebdomadaire de Kufr Qadum. Les forces de sécurité israéliennes utilisent fréquemment une force inutile et excessive contre les manifestants, ce qui va à l'encontre du droit international et des normes y afférentes. Les villageois, y compris des enfants, ont ainsi reçu des centaines de blessures, souvent graves. Certaines ont été causées par le recours des forces de sécurité à des armes létales, telles que des balles en métal recouvertes de caoutchouc ou des munitions réelles, et à des armes à létalité plus réduite, comme des gaz lacrymogènes, qu'elles utilisent dans des zones résidentielles et en prenant parfois pour cible aussi bien les manifestants que les journalistes. Murad Shtewi a été blessé à plusieurs reprises par des membres des forces de sécurité ayant recours à une force excessive. Le 6 septembre 2013, une grenade lacrymogène l'a atteint directement à la jambe lors d'une manifestation. Il a dû être soigné à l'hôpital pour une fracture.

L'arrestation et le placement en détention récents de Murad Shtewi entrent dans le schéma de harcèlement dont cet homme, de même que d'autres défenseurs des droits humains participant à des manifestations hebdomadaires dans des villages de toute la Cisjordanie, est victime de la part des forces de sécurité israéliennes. Murad Shtewi a déjà été arrêté deux fois pendant des manifestations. À chaque fois il a été libéré sans avoir été inculpé. Sa première arrestation a eu lieu le 16 mars 2012, après qu'un chien des forces de sécurité a attaqué son neveu, Ahmad Shtewi, pendant une manifestation. Une vidéo montre Murad Shtewi en train de demander aux soldats d'aider son neveu et d'ordonner au chien de cesser de l'attaquer. Les soldats ont aspergé le militant de gaz lacrymogène directement dans le visage et l'ont arrêté. Il a été libéré après avoir versé une caution d'environ 1 500 dollars américains et n'a pas été inculpé. Il a été agressé et de nouveau arrêté le 20 décembre 2013, pendant la manifestation du village, et libéré quatre jours plus tard après avoir versé une nouvelle caution d'environ 1 500 dollars. Il n'a subi aucun interrogatoire durant sa détention et n'a pas été inculpé.

Un autre militant de Kufr Qadum, Saqer Obeid, a déclaré à Amnesty International que plusieurs militants du village, y compris Murad Shtewi et lui, étaient harcelés. Il a indiqué que Murad Shtewi avait à plusieurs reprises subi, de la part membres de l'Agence israélienne de sécurité, des pressions ayant pour but de faire cesser la manifestation pacifique hebdomadaire de Kufr Qadum. Il a ajouté : « Ce qu'il faut qu'ils comprennent, c'est que ces manifestations sont l'expression de la volonté de tous les habitants de Kufr Qadum, pas seulement de Murad. »

Nom : Murad Shtewi
Homme

AU 137/14, MDE 15/011/2014, 23 mai 2014